



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	38 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 15 septembre 2023
Date d'affichage : 15 septembre 2023

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-cinq du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni, en séance publique à la salle des fêtes de Villeneuve-les-Cerfs.

Présents avec voix délibérante :

Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Denis BEAUVAIS a donné pouvoir à Jean-Luc LAQUENAIRE
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY
Thierry SEGUIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Gilles MAS

Absents :

Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Roland GENESTIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-108 : SAISON CULTURELLE - MISE A JOUR DES CONVENTIONS D'EXPOSITION

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Dans le cadre de sa politique culturelle, la communauté de communes Plaine Limagne organise des expositions dans la salle d'exposition située à la Maison Nord Limagne et depuis janvier 2022 dans la salle d'exposition de la médiathèque de Maringues.

Suite aux recommandations du ministère de la Culture pour un minimum de rémunération au bénéfice des artistes au titre de la présentation publique de leurs œuvres dans le cadre d'une exposition monographique ou collective, le conseil communautaire a décidé lors de sa séance du 25 février 2021,

(délibération 2021-35) et de la séance du 20 septembre 2022, (délibération 2022-124) de valider des modalités de rémunération des artistes pour les deux salles d'expositions Plaine Limagne.

Un des enjeux de la politique culturelle de Plaine Limagne est de développer des projets et actions de médiation s'adressant notamment aux groupes scolaires, aux accueils de loisirs, aux personnes âgées dépendantes accompagnées.

La commission Culture et Lecture Publique propose de mettre à jour la convention qui régit les droits d'expositions avec les artistes professionnels afin que chaque artiste s'engage explicitement à travailler à ces médiations avec le service culture de Plaine Limagne et qu'il se rende disponible pour rencontrer le public. Cet engagement est détaillé dans un document annexé à la convention modifiée. Ces actions feront l'objet d'un planning spécifique. L'artiste ne percevra aucune indemnité compensatrice pour les actions de médiation et de rencontre du public.

Les élus de la commission Culture et Lecture Publique proposent également la création d'une convention à destination des artistes non professionnels ne faisant pas mention des modalités de rémunération et de l'engagement moral à des médiations.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver les projets de convention d'exposition avec les artistes professionnels et non professionnels ;
- d'autoriser le président à signer les conventions avec les artistes, ainsi que les avenants et tout document afférent à cette affaire.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 03 octobre 2023

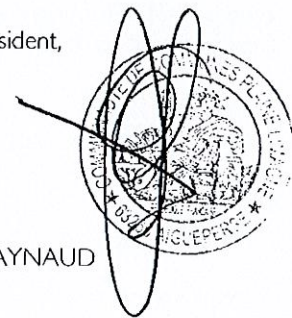
Le président,



Signature of the President of the Communauté de Communes Plaine Limagne, dated 03 October 2023.

Le président,

Claude RAYNAUD



Official stamp of the Communauté de Communes Plaine Limagne, featuring the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE' and 'AIGUEPERSE'.